

## SIMPLIFICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE L'ICCAT

Compte tenu des difficultés à prendre des décisions par correspondance, le Secrétariat n'a proposé aucune mesure de simplification aux organes subsidiaires pour 2020. Certaines questions restent en suspens depuis 2019 et pourraient être discutées, le cas échéant, en 2020. Dans la section 1, on trouvera ci-dessous la liste des mesures qui ont été retirées du recueil actif 2020 car elles ont été remplacées par des mesures adoptées en 2019 ou dont le retrait avait été décidé par la Commission lors de sa réunion de 2019. La section 2 contient une mesure qu'il est proposé de supprimer dans le prochain recueil actif, car les actions adoptées étaient limitées dans le temps et ont maintenant expiré.

### 1. Recommandations et résolutions désactivées en raison d'une disposition spécifique ou de décisions de la Commission

[16-01] - Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux

*Cette recommandation a été abrogée et remplacée par la Rec. 19-02, mais a été laissée dans le Recueil actif pour 2020 à des fins de référence.*

[18-01] Recommandation de l'ICCAT complétant et amendant la Recommandation 16-01 de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux

*Le paragraphe 68 de la Rec. 19-02 stipule comme suit : La présente Recommandation [19-02] remplace les Recommandations 16-01 et 18-01 et devra être révisée par la Commission en 2021.*

[Rec. 18-02] Recommandation de l'ICCAT établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la mer Méditerranée

*Le paragraphe 120 de la Rec. 19-04 stipule comme suit : La présente Recommandation [19-02] annule et remplace la Recommandation de l'ICCAT établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la mer Méditerranée (Rec. 18-02).*

[18-04] Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 15-05 visant à renforcer davantage le plan de rétablissement des stocks de makaire bleu et de makaire blanc

*Le paragraphe 25 de la Rec. 19-05 stipule comme suit : La présente Recommandation [19-05] révoque et remplace la Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 15-05 visant à renforcer davantage le plan de rétablissement des stocks de makaire bleu et de makaire blanc (Rec. 18-04).*

[16-12] Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT

*Le paragraphe 9 de la Rec. 19-07 stipule comme suit : La présente Recommandation [19-07] remplace et annule la Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 16-12).*

[94-09] Résolution de l'ICCAT visant à assurer le respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (y compris Addendum)

[97-11] Recommandation de l'ICCAT sur les transbordements et les observations de bateaux

*Le paragraphe 8 de la Rec. 19-09 stipule comme suit : La présente Recommandation [19-09] annule et remplace la Résolution de l'ICCAT visant à assurer le respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (Rés. 94-09) et la Recommandation de l'ICCAT sur les transbordements et les observations de bateaux (Rec. 97-11).*

18-11 Résolution de l'ICCAT établissant un programme pilote d'échange volontaire de personnel d'inspection dans les pêcheries gérées par l'ICCAT

*Le paragraphe 14 de la Rés. 19-17 stipule comme suit : La présente Résolution [19-17] annule la Résolution de l'ICCAT établissant un programme pilote d'échange volontaire de personnel d'inspection dans les pêcheries gérées par l'ICCAT (Rés. 18-11).*

[17-08] Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT

*Le paragraphe 11 de la Rec. 17-08 stipule comme suit : La présente Recommandation [17-08] expire le 31 décembre 2019.*

[06-18] Résolution de l'ICCAT visant à renforcer l'ICCAT

[12-10] Recommandation de l'ICCAT visant à établir un groupe de travail pour élaborer des amendements à la Convention de l'ICCAT

*À la 26e réunion ordinaire de la Commission, après examen du document [PLE\_113/2019] présenté par le Secrétariat, il a été convenu que la Résolution 06-18 et la Recommandation 12-10 devraient être retirées du Recueil actif.*

## **2. Recommandations / Résolutions dont la Commission devrait envisager la désactivation :**

[16-23] Résolution de l'ICCAT concernant des écosystèmes importants et uniques pour les espèces relevant de l'ICCAT

*Cette résolution prévoyait des tâches spécifiques à réaliser par le SCRS en 2018/2019 et est limitée dans le temps. Le SCRS considère actuellement que ce point est clos jusqu'à ce que la Commission donne de nouvelles instructions.*